



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, le ministère a créé un corps unique de psychologue de l'Éducation nationale en 2017. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré.

Il existe deux spécialités "éducation, développement et apprentissages" pour exercer à l'école et en Rased et "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" pour travailler en CIO, en collège ou en lycée

Le MEN précise que le psychologue de l'Éducation nationale contribue au parcours de réussite des élèves. Il exerce auprès d'écoliers, de collégiens, de lycéens ou d'étudiants en fonction de sa spécialité.

Mais les objectifs de cette modernisation sont clairs :

- Faire des économies sur le dos des personnels,
- Remettre en cause les statuts et les missions des collègues Psy-EN.

Les élus du SPEG sollicitent les suffrages de tous les PSY-EN de l'académie de Guadeloupe afin d'instaurer un véritable dialogue social en favorisant le pluralisme syndical. Compte tenu des spécificités territoriales de notre académie, il est important de réclamer des moyens suffisants pour assurer aux usagers de l'éducation l'accès à l'information, à la formation et au suivi nécessaires sur les métiers et formations.

Les élus du SPEG exigent une augmentation des recrutements pour une prise en charge efficace et efficiente des élèves et étudiants de l'académie de Guadeloupe.

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

VOTEZ ET FAITES VOTER

SPEG